



Lith. A-L. Lavoisier, Paris.

CAUDATAIRE † CAUDATARIO

Pl. 27.

CAUDATAIRE

(N° 27)

Cette fonction, dont le genre est déterminé par le titre de celui qui la remplit, semblerait en France peu digne de l'état clérical, et même ceux qui s'en acquittent auprès des cardinaux dans ce pays sont du nombre et du rang des valets. Il n'en est pas de même en Italie, surtout à Rome. Un ecclésiastique remplit toujours auprès d'un cardinal cette charge qui n'a rien que d'honorable. Nous avons vu et nous ferons encore comprendre que les cardinaux sont revêtus de divers ornements selon leurs différentes positions dans les cérémonies. Quand le cardinal est en grande et longue chape, comme cela se pratique dans ce qu'on nomme les chapelles papales, le *Caudataire* se place derrière son maître et roule la queue de la chape, qu'il laisse traîner au moment où le cardinal se lève pour aller à l'obédience, à l'offrande, et aux autres parties des cérémonies où il se rend avec solennité. Les fonctions du caudataire ne se bornent pas à celle-ci, indiquée par son nom. Il tient aussi sous un voile qu'on nomme la *Vimpa*, la mitre du cardinal.

Lorsque le cardinal est à table, le chapelain la bénit et le caudataire lit quelques livres spirituels jusqu'à ce que le cardinal ait bu la première fois.

Le caudataire est donc, comme on le voit, un des premiers officiers de la maison d'un cardinal. Cet officier ecclésiastique, avons-nous dit, remplit encore quelques autres fonctions, mais il serait superflu de les énumérer ici.

